

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	15 644 268	4,06		20 433 000	829 580	4,06	829 580
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 230 503	4,39		2 327 000	102 155	4,39	102 155
Taxe d'habitation additionnelle	5 839 800	4,29		5 879 000	252 209	4,29	252 209
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	1 270 705	20,00		1 252 000	250 400	20,00	250 400
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					1 183 944	Total	1 434 344
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>	Total des CFE unique, de zone et éolienne			250 400		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus	4,06
Taxe foncière non bâtie additionnelle	$\frac{1 183 944}{1 183 944} = 1,0000$	4,39
Taxe d'habitation additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	4,29
CFE additionnelle		20,00

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone				
CFE éolienne	>>>			

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2024,
cochez la case ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
578 598	44 719	37 843	0	1 229 501	0	0	1 890 661

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
1 434 344		1 890 661		3 325 005

À MAMOUDZOU
Le 08 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
CHRISTIAN PICHEVIN

À
Le
Pour le Groupement,

À
Le
Pour la Préfecture,

M. IBRAHIMA Saïd Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest
Date : 17/05/2024
Qualité : Président

IV – Informations complémentaires

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	Taxe foncière bâtie :		a. Personnes de condition modeste	0	b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	795 734	c. Locaux industriels	5 399	d. Exonérations de longue durée	123	
	Taxe foncière non bâtie										
	Taxe d'habitation :										
	a. Dotation pour perte de THLV		0	375 788							
	Cotisation foncière des entreprises :										
2. BASES EXONÉRÉES	Taxe foncière bâtie :		a. Par le conseil communautaire	0	b. Par la loi	0	c. Par la loi (terres agricoles)	0	d. Par la loi (autres)	0	
	Cotisation foncière des entreprises :		a. Par le conseil communautaire	0	b. Par la loi	796 064					
	3. BASES DE TAXE D'HABITATION										
	a. Résidences secondaires et assimilées		5 879 000	b. Logements vacants soumis à la THLV	0	c. Bases dégrévées hors locaux vacants	180 536	d. Bases dégrévées locaux vacants	0		
	a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire		290	b. Base minimum	52 167	c. Locaux industriels	0	d. Autres allocations	0		
4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	5. RÉFORMES FISCALES		a. TVA prév. (compensation TH)	461 000	b. TVA prév. (comp. CVAE)	117 598	c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>			
	6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		a. 75% moyenne nationale	6,61	b. Taux maximum	4,73					

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS		CFE unique ou de zone		CFE éolienne	
7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES					
a. De droit commun		19,47	>>>		
b. Dérogatoire		20,00	>>>		
c. Avec rattachage			>>>		
d. Avec capitalisation		19,47	>>>		
e. Avec majoration spéciale			>>>		
Taux maximum :					
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie		19,06	>>>		
b. En cas de changement de périmètre			>>>		
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES					
a. Taxe foncière bâtie		0,973250	>>>		
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie		0,977281	>>>		
7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE					
a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national					
b. Taux plafond de 2024					
26,75					
53,50					
7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE					
Taux moyens des taxes foncières de 2023 :		CFE unique/de zone		CFE éolienne	
a. au niveau national				>>>	
b. au niveau de l'EPCI				>>>	
Taux maximum de la majoration spéciale				>>>	
8. DIMINUTION SANS LIEN					
Année antérieure à 2024 au titre de laquelle...					
a. ...la diminution sans lien a été appliquée					
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés					
Taux moyens de référence au niveau national :					
a. Taxe foncière bâtie				39,42	
b. Taxe foncière non bâtie				50,82	